



---

# communiqué

---

Date

Le 20 septembre 1989

N<sup>o</sup> 220

Pour publication

## LE CANADA SIGNE SON PREMIER ACCORD SUR LES SERVICES AÉRIENS AVEC LA CORÉE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable Benoît Bouchard, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a signé son premier accord sur les services aériens avec la République de Corée. Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre Coréen des Affaires étrangères, M. Choi Ho Joong, ont signé aujourd'hui l'Accord au cours d'une cérémonie à Séoul.

M. Crosbie a fait remarquer que cet Accord resserrera les liens entre le Canada et la Corée. "Cet Accord, a-t-il déclaré, le premier jamais signé avec la Corée en ce qui concerne les services aériens, est important pour la promotion du commerce et des échanges touristiques entre nos deux pays. C'est une nouvelle preuve de l'engagement du Canada de renforcer sa présence dans la région du Pacifique," a-t-il ajouté.

Air Canada devrait assurer, au départ de Vancouver, deux vols par semaine à destination de Séoul et de Singapour, à compter du printemps de 1991, une fois que la compagnie aura reçu les nouveaux appareils qu'elle a commandés. Ce seront les premiers vols trans-Pacifique réguliers d'Air Canada.

La compagnie Korean Air assure actuellement, au départ de Séoul, deux vols par semaine à destination de Vancouver et Toronto, ainsi qu'un vol de transport exclusif de fret une fois par semaine entre Séoul et Toronto.